

BIJOUX  
FIX



MON ARMURE EST EN OR

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00	6 mois, 40.00	1 an, 78.00
Aux départements.....	23.00	43.00	80.00
Belgique.....	23.00	43.00	80.00
Union Postale: Tarif B.....	33.00	70.00	140.00
Tarif B.....	50.00	100.00	200.00

ANNONCES.....  
REDACTION.....

ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 19.08, Inter 6  
TOURCOING..... 26, rue Carnot.  
LILLE..... 18, rue Faidherbe, Tél. 57.07.  
PARIS..... 19, boulevard des Haïtiens, Tél. Louvre 09.49.  
MOUSCRON..... 102, rue de la Station, Tél. 5.44.

CHÉQUES  
POSTAUX  
ET LILLE

**PAS DE BLUFFI  
DES PRIX  
CAOUTCHOUCS  
D'HIVER**

Qualité garantie

Enfants..... 7.50  
Pillotes..... 5.50  
Femmes..... 10.50

**ANTOINETTE**

« PYRÉNÉES »  
100% chaudes, depuis..... 7.95

**CHAUSSURES  
DOLLY**

20, rue de Lianoy, Roubaix

ACTUELLEMENT  
REMISE 10 % sur tous  
les articles au-dessus de 50 fr.

**PROFITEZ-EN**

## BILLET PARISIEN Avant la Conférence de Lausanne

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 6 JANVIER (Minuit).

Le Chancelier Brüning confère actuellement avec ses conseillers, auxquels va se joindre M. von Hoese, ambassadeur d'Allemagne à Paris. Celui-ci a effectué, en effet, le voyage de Berlin, d'ordre de son gouvernement, pour renseigner le Chancelier et la Wilhelminstrasse sur les dispositions du Cabinet de Paris avant la réunion de la Conférence de Lausanne.

Ces dispositions sont déjà connues. Nous n'admettrons aucune amputation nouvelle de notre cranio sur l'Allemagne. Nous estimons que le petit jeu de la peau de chagrin a assez duré. Prenant en considération les conclusions des experts de Bâle, nous laisserons d'ailleurs à la disposition du Reich les sommes qui nous reviennent à ce titre. Simple jeu d'échecs, diront-ils. Mais parlons, la manière de rédiger les contrats a autant d'importance que la substance même de ces contrats.

Il est clair que les grandes lignes de la thèse française ne seraient être précises avant les entretiens annoncés entre dirigeants anglais et français. Ce qui est certain, c'est que nous ne laisserons pas précéder la thèse allemande, selon laquelle les réparations doivent être purement et simplement annulées.

Importés par une sorte de vertige nationaliste, qui préside à l'inquiétude nationale de l'élection du Président du Reich, les journaux d'outre-Rhin à quelque nuance qu'ils appartiennent, soutiennent tous leur gouvernement dans la lutte qu'il engage contre les « thèses » à quoi l'opinion germanique attribue tous les maux dont souffre actuellement le monde. Les socialistes du VORPARTEIS ne raisonnent pas autrement sur ce point que Hitler et Hugelberg. C'est dire que nous aurons du mal à satisfaire les Allemands.

Il y a chez nous des gens pour déclarer que mieux vaut faire contre mauvaise fortune bon cœur et que, puisque nous n'avons plus guère d'espoir de toucher jamais rien au titre des réparations, la sagesse consistant à nous limiter devant le fait accompli, et à recueillir au moins le bénéfice de notre sacrifice.

Ce raisonnement, soutenu notamment dans un article retentissant de LA DÉPÊCHE DE TOULOUSE, et dans le plume de M. Gustave Hervé, dans LA VICTOIRE, ne convaincra pas la majorité du peuple français dont le sentiment est beaucoup mieux interprété par la politique gouvernementale. Terme et prudence à la fois. Attouchez les signatures de l'article de LA DÉPÊCHE DE TOULOUSE n'expriment même pas la pensée des chefs radicaux.

...  
**CODOS ET ROBIDA SONT ARRIVÉS A ALEP**

Les aviateurs Codos et Robida, qui partirent de Marseille mardi matin, ont atterri à Athènes dans la soirée du même jour sont repartis mercredi à 9 h. 15 de cette ville et se sont posés à Alep à 14 heures.

Cette seconde étape comportait environ 1.250 km.

Aujourd'hui jeudi, Codos et Robida s'enlèveront pour Bassorah, qui est situé à 1.000 km. d'Alep.

On sait qu'ils tentent une liaison Marseille-Hanoï et qu'ils comptent effectuer le voyage de retour à toute vitesse dans le temps le plus court possible. Leur appareil qui est muni d'un moteur de 150 C.V. et a un rayon d'action de 2.700 km. et une vitesse de croisière de 180 km. à l'heure.

**LA POLICE AMÉRICAINE ARRETE DEUX TERRORISTES**

New-York, 6 janvier. — La police a arrêté deux personnes soupçonnées de complicité dans les récents attentats anarchistes.

**Une troisième galère découverte au lac Nemi**

(Photo Kerzner.)

LA PETITE GALÈRE MISE À JOUR DANS LE LAC NEMI

Une troisième galère de Caligula vient d'être mise à sec dans le lac Nemi; elle est de beaucoup plus petite que les deux précédentes et servait apparemment à faire la navette entre les deux palais d'été situés sur la terre ferme.

## LETTRE DE BRUXELLES Les jeunes socialistes en route vers Moscou

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 6 JANVIER 1932.

Les idées bolchevissantes gagnent, de plus en plus, la jeunesse socialiste. Les anciens du parti ont beau essayer de réagir, les échecs sont ouverts. Il ne semble pas qu'il soit encore possible d'arracher les étudiants socialistes aux idées de mort que Lemme a lancées dans le monde. Le cri, déjà vieux, de Vandervelde: « Vive la Russie quand même! » est devenu le mot d'ordre des jeunes révolutionnaires. Et ce cri de parti, bien balayé, a été remplacé par les idées socialistes gagnant du terrain. On ne peut, au contraire, que le bon sens naturel des masses les protège encore contre la contagion. C'est la jeunesse intellectuelle des universités et des écoles qui se lance avec le plus de passion sur le chemin qui conduit à Moscou.

Les étudiants socialistes de Charleroi, représentés cependant au Parlement par deux hommes dont la modération est notoire — MM. Brunet et Destree, notamment — viennent de repandre une circulaire significative. Ils commencent par ce cri de guerre, bien balayé: « Plus nous sommes aux écoles catholiques. » En Russie, en effet, aucune école ne peut exister, à moins d'être l'émanation du parti communiste. La circulaire continue par un salut au « mouvement économique de la Russie », qui contraste naturellement avec la décadence des autres nations.

Les étudiants socialistes s'appuient avec enthousiasme sur les relations de quelques voyageurs socialistes qui sont allés en Russie. Les démentis que ces relations ont reçus ne comptent pas pour eux. Rien n'est vrai, pour les jeunes socialistes, que les paqueyeurs des Soviets. « On peut aller en Russie sans chapeau de feutre accomplir par les Soviets », disent-ils, « plus on a des écoles libres catholiques. » En Russie, en effet, aucune école ne peut exister, à moins d'être l'émanation du parti communiste. La circulaire continue par un salut au « mouvement économique de la Russie », qui contraste naturellement avec la décadence des autres nations.

Et, dans leur exaltation, les étudiants socialistes ont décidé d'entamer une étude de mouvement socialiste; c'est aujourd'hui même que la première conférence est donnée à Charleroi, à la Maison du Peuple, nommée la-bas « Palais du Peuple ». Quelle propagande pour les Soviets! Ainsi s'explique de plus en plus la pénétration du bolchevisme dans de jeunes cerveaux qui, demain, seront aux postes de commandement du parti socialiste. Le zèle de la jeunesse socialiste est d'ailleurs très ardent. Les étudiants socialistes ont décidé d'entamer une étude de mouvement socialiste; c'est aujourd'hui même que la première conférence est donnée à Charleroi, à la Maison du Peuple, nommée la-bas « Palais du Peuple ». Quelle propagande pour les Soviets! Ainsi s'explique de plus en plus la pénétration du bolchevisme dans de jeunes cerveaux qui, demain, seront aux postes de commandement du parti socialiste.

**Des bruits fantaisistes**

Depuis quelques jours, paraît-il, des bruits alarmants sont colportés parmi la population et propagés avec rapidité.

Selon eux, en prévision de la cessation complète de paiements allemands, la France et la Belgique se préparent à occuper la Ruhr.

En Belgique, dit-on, l'ordre de mobilisation ne tarderait pas à être lancé. Les gens soi-disant bien informés, pour même jusqu'à préciser que trois classes seraient rappelées sur-le-champ et qu'ils connaissent certains mobilisables qui ont déjà reçu leurs feuilles de rappel.

Ces bruits, cela va sans dire, sont absolument fantaisistes. Interrogé à leur sujet, M. Denis, ministre de la Défense nationale de Belgique, a déclaré: — J'ignore absolument qui peut prendre plaisir à lancer des bohémas de cette dimension. Ils ne sont d'ailleurs pas neufs. Il y a plusieurs jours déjà que mon collègue m'a posé la question et j'ai bien vu que mon démenti indiquait ne l'a pas entièrement convaincu.

La population est relativement assez impressionnable qu'un début de la guerre quand les nouvelles les plus absurdes étaient reçues sans contrôle par tout le monde.

Il est à souhaiter que la population retrouve son bon sens.

**La réception des Anciens Combattants**

Immédiatement sont introduites les délégations des associations d'anciens combattants et d'anciens militaires qui, bientôt, remplissent tout le vaste salon.

M. le général Pétin les remercie de venir saluer le chef de la 1<sup>re</sup> région et leur annonce qu'il s'efforcera de suivre les traditions établies par ses prédécesseurs.

Dans l'heure actuelle qui est si grave ajoutait-il, puisque cette paix que nous avons si chèrement acquise est toujours menacée. Il ne faut pas perdre confiance. Si des obstacles se présentent à nous nous devons estimer que nous les surmonterons; mais il faut que nous restions forts dans une union indissoluble.

Après une courte allocution de M. Haivoineil le général se fait présenter les personnalités présentes.

**Au monument aux morts et à celui des fusillés**

Après cette réception, le général, portant le nouvel uniforme de grande tenue: bléone à plumes blanches, tunique noire, pantalon rouge, cape noire, se rendait au monument aux morts où s'étaient groupés de nombreux curieux.

Les honneurs étaient rendus par une compagnie du 43<sup>me</sup> R.I. avec le drapeau. Le général déposa une gerbe de fleurs au pied du monument puis se dirigea vers le monument des fusillés où il accomplit le même geste.

**A la Préfecture**

Après cette réception, pour modeste qu'elle soit, a paru suspecte et Hervé a été gardé à vue à la gendarmerie en attendant qu'on ait vérifié son identité. On craint qu'il ne s'agisse d'un malfaiteur qui aurait imaginé ce déguisement pour échapper aux recherches.

**UN PROJET DE CONTINGENTEMENT DU BLÉ EN ANGLETERRE**

Londres, 6 janvier. — Les cultivateurs, les négociants en grains et les industriels, ont élaboré un projet de loi en application du contingentement du blé que le gouvernement a jugé acceptable.

## L'entrée officielle à Lille de général Pétin commandant la 1<sup>re</sup> Région



En haut: LA RÉCEPTION DU GÉNÉRAL PÉTIN PAR M. LANGERON À LA PRÉFECTURE. En bas: LE GÉNÉRAL PÉTIN AU PIED DU MONUMENT AUX MORTS. (P.S. J. de R.)

La prise de possession officielle du commandement du général Pétin, chef de la 1<sup>re</sup> région à Lille, a donné lieu à une série de cérémonies et de réceptions qui se sont déroulées pendant la journée de mercredi et qui se continueront jeudi et vendredi.

Malgré le temps détestable qui sévissait, malgré la pluie fine et incessante, une foule sympathique et assez nombreuse a assisté à la partie extérieure de ces cérémonies.

**L'arrivée du général, rue Négrier**

Elles ont commencé par la revue des détachements de troupes, notamment du 43<sup>me</sup> R. I. et du train des équipages, échelonnés rue Négrier, dans toute sa longueur, de l'Esplanade au quartier général, et placés sous le commandement de M. le colonel Cousteau, du 43<sup>me</sup> R. I. Le général Pétin, à 10 heures, débouchait, à cheval et en tenue kaki, de l'Esplanade et entra rue Négrier, précédé de deux gendarmes et suivi de son état-major, dont le chef est M. le colonel Aymes; de ses officiers d'ordonnance, M. le capitaine Chapuis et M. le lieutenant Segonne; de son porte-fanion et d'un détachement de gendarmes.

La rue, un peu au delà du quartier général, est barrée par la musique du 43<sup>me</sup>.

Dès que le général et son groupe sont en vue, les tambours et clairons battent et sonnent « Aux Champs », puis la musique joue la « Marsellaise ». A proximité de la porte en fer de G. Q. se tiennent les délégations des anciens combattants et des sociétés d'anciens militaires avec leurs drapeaux.

Les honneurs sont rendus à nouveau dans la cour d'honneur par une section d'infanterie.

Le général Pétin est reçu par M. le général Ondry et pénètre avec sa suite dans le grand salon du rez-de-chaussée.

**Habillé en femme, un homme voulait trouver une place de bonne à tout faire**

Orléans, 5 janvier. — Les tribunaux d'Orléans vont-ils avoir le monopole des affaires gais?... Dans huit jours, une jeune femme, qui eut l'imprudence de revêtir le manteau d'un officier aviateur, comparaitra au tribunal. Elle est poursuivie sans doute, hier, quatre brigades de gendarmerie et toute la population d'un village ont battu la forêt d'Orléans pour retrouver un homme habillé en femme.

Dans l'après-midi, une jeune femme s'était présentée à la petite gare de Saint-Lyé, elle avait pris un billet pour les Andelys. Elle était confortablement vêtue d'un manteau beige à col de fourrure et d'un chapeau de feutre bleu. Mais le chef de station constata avec quelque stupéfaction que la voyageuse paraissait « mal rasée ».

Il ne put pas un instant qu'il s'agissait de la célèbre femme à barbe et pensa tout de suite qu'il était en présence d'un malfaiteur ou d'un fou évadé de l'asile départemental voisin de la gare. Il jugea donc prudent de téléphoner à la gendarmerie. Mais, la jeune femme entendit sans doute la communication, car relevant ses lunettes, elle sourit à toutes jambes dans la forêt.

« Cette fuite ne fit qu'augmenter les soupçons et aussitôt les quatre brigades de gendarmerie les plus proches furent alertées. Toute la nuit, elles battirent les fourrés, aidées par les gardes et les cultivateurs de la région.

Mardi, vers midi, on apprit que le fugitif avait été vu près de Saint-Lyé sur la route d'Orléans à Etampes. Peu après, les gendarmes relevaient des traces de talons Louis XV dans un fourré.

On chercha l'endroit et on aperçut bientôt le fuyard. A la vue de ses poursuivants, il quitta ses souliers trop encombrants et s'enfuit à pieds nus dans les fourrés. Poursuivi par deux gendarmes à bicyclette et en auto et deux charettes d'une ferme voisine montées sur leurs chevaux de labour, il fut bientôt rejoint.

Une heure après, couvert de boue, sa combinaison de dentelle et ses bas déchirés, il fit, mollement aux mains, une entrée sans solennité à la gendarmerie d'Orléans. Il déclara qu'il se nommait Auguste Hervé, manoeuvre à Wissous (Seine-et-Oise) et qu'il avait acheté ses vêtements au marché aux puces de Bicêtre.

« Je voulais trouver une place de bonne à tout faire, dit-il pour toute explication.

Cette prétention, pour modeste qu'elle soit, a paru suspecte et Hervé a été gardé à vue à la gendarmerie en attendant qu'on ait vérifié son identité. On craint qu'il ne s'agisse d'un malfaiteur qui aurait imaginé ce déguisement pour échapper aux recherches.

**En quittant l'Amérique Richard Wall avait plus de 63 millions de dettes!**

New-York, 6 janvier. — De nouvelles révélations viennent d'être faites sur les agissements en Amérique de Richard Wall, le fameux agribusiness qui fut assasiné le 16 décembre par son ami, Guy Davin, qui, on le sait, le tua dans une auto et jeta ensuite le cadavre dans la Seine.

C'est ainsi que l'on a appris qu'il possédait, emmagasinés à Jersey-City, 250 moteurs d'avions, vestiges d'une affaire de grande envergure qu'il avait montée avant son départ pour la France.

Munie de ces renseignements qui éclaircissent quelque peu le mystérieux passé de cet individu, la police a appris hier que, si Wall avait les poches bourrées de banknotes lorsqu'il quitta l'Amérique, il y laissait aussi plus de 63 millions de dettes.

Cet argent lui avait été confié par diverses personnes qui ont perdu ainsi tout ce qu'elles lui avaient prêté pour financer ses tentatives aériennes.

Nombre de ses créanciers américains qui avaient espéré profiter de sa vente des 250 moteurs d'avions aux puissances étrangères, estiment qu'il avait une fortune respectable dans diverses banques de New-York et d'ailleurs.

La vieille « Murray Hill Trust Company », aujourd'hui absorbée par la « National City Bank », a une créance de plus de 12 millions et demi sur Wall. Le montant des dettes que celui-ci contracta sur diverses autres firmes, dépasse 50 millions.

Les agents du Département de la Justice, a révélé hier la police, enquêtent sur les agissements de Wall à l'époque où il s'embarqua pour l'Europe il y a deux ans, et ce en raison des efforts qu'il fit pour vendre ses moteurs d'avion aux gouvernements de Russie, de Chine et du Mexique.

On ignore s'il réussit dans ses tentatives. Le fait qu'il était propriétaire de ces moteurs d'avion porte à croire à New-York qu'il y a quelque vérité dans le bruit selon lequel les Soviets auraient voulu acheter des avions au gouvernement américain. C'est après l'échec de ces efforts que Wall serait entré en scène et, jouant le rôle de victime pour échapper aux poursuites de ses anciens bailleurs de fonds,

**LA DESCENTE DU PARQUET**

Prévenu dès la veille, le Parquet de Lille, composé de MM. Lacaze, substitut; Thiébaud, juge d'instruction, accompagné MM. le commissaire central Desmettre et de la Chassegneye et Sereys, commissaire enquêteur, arriva à 11 heures sur les lieux. Un inspecteur des P.T.T. était présent.

Les magistrats pénétrèrent dans le bureau de postes auxiliaire et se firent décrire la scène de l'attentat par M<sup>lle</sup> Mangin, la receveuse, ainsi que par les dames employées.

Tous les détails de la scène rapide de la veille furent mis au point et la version exacte de l'irruption des bandits, tels qu'il vol vult-mème, est celle-ci:

**LA RECONSTITUTION DE L'ACTE DE BANDITISME**

Voici comment les choses se sont passées:

Un employé de « La Lainière » était venu mardi soir, quelques minutes avant l'attentat, porter des paquets à recommander au bureau de postes.

R. pour avoir accès dans la petite pièce réservée au public, cet employé avait frappé trois coups, à 19 h. 15 exactement, ainsi qu'il était convenu pour qu'on lui ouvrirait sans difficulté.

Les deux bandits qui déjà depuis un moment — des témoignages successifs l'ont établi — faisaient le guet, l'un

## Après l'audacieux coup de main de deux bandits au bureau de poste de la Fosse-aux-Chênes, à Roubaix

### LE PARQUET A PROCÉDÉ HIER A LA RECONSTITUTION DE L'AGRESSION LA SŒUR DE L'UN DES MALFAITEURS A ÉTÉ ARRÊTÉE

Le crime audacieux, car c'est ainsi qu'il faut le qualifier, tel qu'il fut commis — à main armée, la nuit, en réunion et dans une maison habitée — rue de la Fosse-aux-Chênes, par les deux bandits Kistiens et Ovaere, releva de la Cour d'assises. Cependant, à l'heure actuelle, les deux chenapans, en dépit des précautions prises de tous côtés et des perquisitions opérées aux domiciles de la sœur et de la mère d'Ovaere, courent encore et tout laisse prévoir qu'ils ont mis la frontière entre eux et la police française.

Ce mardi coup de main tenté, en fin de journée, dans un bureau de postes auxiliaire par les deux bandits, qui emportèrent un butin de près de 70.000 francs, a fait hier l'objet de toutes les conversations à Roubaix et une très légitime émotion s'est emparée de nombre de citoyens, qui se demandent quand enfin on mettra un terme aux sinistres exploits de deux individus particulièrement dangereux.

**LA DESCENTE DU PARQUET**

Prévenu dès la veille, le Parquet de Lille, composé de MM. Lacaze, substitut; Thiébaud, juge d'instruction, accompagné MM. le commissaire central Desmettre et de la Chassegneye et Sereys, commissaire enquêteur, arriva à 11 heures sur les lieux. Un inspecteur des P.T.T. était présent.

Les magistrats pénétrèrent dans le bureau de postes auxiliaire et se firent décrire la scène de l'attentat par M<sup>lle</sup> Mangin, la receveuse, ainsi que par les dames employées.

Tous les détails de la scène rapide de la veille furent mis au point et la version exacte de l'irruption des bandits, tels qu'il vol vult-mème, est celle-ci:

**LA RECONSTITUTION DE L'ACTE DE BANDITISME**

Voici comment les choses se sont passées:

Un employé de « La Lainière » était venu mardi soir, quelques minutes avant l'attentat, porter des paquets à recommander au bureau de postes.

R. pour avoir accès dans la petite pièce réservée au public, cet employé avait frappé trois coups, à 19 h. 15 exactement, ainsi qu'il était convenu pour qu'on lui ouvrirait sans difficulté.

Les deux bandits qui déjà depuis un moment — des témoignages successifs l'ont établi — faisaient le guet, l'un

**COMMENT LES BANDITS ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS**

On sait également la courageuse attitude de deux jeunes gens qui donèrent la chasse aux bandits par les rues de la ville. M. Charles Kistiens, père du jeune bandit, demeurant 5, rue d'Arcole, est venu déclarer à M. André, commissaire de police du 1<sup>er</sup> arrondissement, que depuis le 24 décembre, justement trois balles de tissu se trouvaient chez lui, apportées par son fils et Ovaere.

Kistiens déclara alors à son père que les balles contenaient du tabac.

Or, c'est mardi soir seulement que le père de Kistiens résolut, un peu tardivement, de se rendre compte du contenu de ces balles.

Et il fut alors le loisir d'établir que le prétendu tabac consistait en dix pièces de satin noir, qui furent dès lors transportées chez le commissaire de police, où M. Lemaire reconnut formellement la marchandise volée.

A tous les méfaits dont ils ont déjà coupables, vient donc s'ajouter pour Kistiens et Ovaere ce dernier vol et un chef nouveau d'accusation les accable.

Par incidence, le père de Kistiens sera poursuivi pour recel.

Enfin pour clore ce peu édifiant tableau, rappelons qu'Ovaere, qui a 25 ans et dont la vie se passe en rapines, traudes et vols, avait déjà entre autres à son actif un important vol de tissus commis il y a cinq ans dans notre ville. Il sortait de la prison de Loos, où il avait « fait » quatre ans.

Quant à Kistiens, la liste de ses condamnations est beaucoup plus brève: trois mois pour coups et blessures.

**DEUX INDIVIDUS DANGEREUX AUX MÉFAITS DÉJÀ NOMBREUX**

Non seulement Ovaere et Kistiens faisaient partie de la bande qui a opéré à Maroq-en-Barcel, dans le pillage d'un receveur burlesque, mais ce sont eux également qui ont dévalisé, le 21 décembre, le bureau de poste de la Fosse-aux-Chênes.

Le 21 décembre, le bureau de poste de la Fosse-aux-Chênes fut le théâtre d'un attentat qui fut qualifié de « vol de banque ».

Le 21 décembre, le bureau de poste de la Fosse-aux-Chênes fut le théâtre d'un attentat qui fut qualifié de « vol de banque ».

**LA POLICE MOBILE A MOUSCRON**

Hier, la police mobile a enquêté à Mouscron, qui semble être depuis quelque temps le quartier général des deux bandits. Il y a quelques jours, on a reconnu l'un d'eux dans cette ville.

Il semble à peu près certain qu'Ovaere et Kistiens sont passés en Belgique, en se servant peut-être de complicités de fraudeurs, dont ils pratiquaient aussi « le métier ».

Déjà deux mandats d'arrêt ont été lancés contre les deux individus après l'affaire de Maroq-en-Barcel; deux autres mandats vont suivre les premiers. Nul doute que les recherches se

**LA RECONSTITUTION DE L'AGRESSION**

Le crime audacieux, car c'est ainsi qu'il faut le qualifier, tel qu'il fut commis — à main armée, la nuit, en réunion et dans une maison habitée — rue de la Fosse-aux-Chênes, par les deux bandits Kistiens et Ovaere, releva de la Cour d'assises. Cependant, à l'heure actuelle, les deux chenapans, en dépit des précautions prises de tous côtés et des perquisitions opérées aux domiciles de la sœur et de la mère d'Ovaere, courent encore et tout laisse prévoir qu'ils ont mis la frontière entre eux et la police française.

Ce mardi coup de main tenté, en fin de journée, dans un bureau de postes auxiliaire par les deux bandits, qui emportèrent un butin de près de 70.000 francs, a fait hier l'objet de toutes les conversations à Roubaix et une très légitime émotion s'est emparée de nombre de citoyens, qui se demandent quand enfin on mettra un terme aux sinistres exploits de deux individus particulièrement dangereux.

« dressé à une devanture non loin du bureau de postes et l'autre faisant mine de glisser une enveloppe dans la boîte aux lettres, entrèrent dans le vestibule du bureau de postes dès le départ de l'employé de « La Lainière ».

Arrivés devant la porte qui donne accès à la pièce réservée au public, l'un des bandits frappa suivant le signal donné. L'une des employées, M<sup>lle</sup> Suzanne Colette, entrebâilla l'huis, mais devant la mine peu avenante des deux éjectés, s'efforça de reformer aussitôt la porte.

Mais l'un des deux acolytes chantant son pied contre la porte empêcha celle-ci de se fermer.

Dès lors l'entrée leur fut facile, ils se trouvèrent dans la pièce réservée au public puis bientôt dans la pièce de l'après-côté des guichets et là, tandis que l'un tirait un coup de feu — on a trouvé hier la douille vide dans la salle — et tenait en respect le personnel, l'autre en un tournemain faisait main basse sur trois tiroirs-caisses et tirait des liasses de billets de banque, puis quatre minutes plus tard tout au plus, les deux bandits, leur coup fait, partirent à reculons.

On sait d'autre part que M<sup>lle</sup> Mangin fit fonctionner l'appel électrique, au rez-de-chaussée, qui par fit spécial prévient la police. Elle monta d'ailleurs à l'étage après la fuite des voleurs pour appeler de nouveau, mais à ce moment les agents de police arrivaient.

**COMMENT LES BANDITS ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS**

On sait également la courageuse attitude de deux jeunes gens qui donèrent la chasse aux bandits par les rues de la ville. M. Charles Kistiens, père du jeune bandit, demeurant 5, rue d'Arcole, est venu déclarer à M. André, commissaire de police du 1<sup>er</sup> arrondissement, que depuis le 24 décembre, justement trois balles de tissu se trouvaient chez lui, apportées par son fils et Ovaere.

Kistiens déclara alors à son père que les balles contenaient du tabac.

Or, c'est mardi soir seulement que le père de Kistiens résolut, un peu tardivement, de se rendre compte du contenu de ces balles.

Et il fut alors le loisir d'établir que le prétendu tabac consistait en dix pièces de satin noir, qui furent dès lors transportées chez le commissaire de police, où M. Lemaire reconnut formellement la marchandise volée.

A tous les méfaits dont ils ont déjà coupables, vient donc s'ajouter pour Kistiens et Ovaere ce dernier vol et un chef nouveau d'accusation les accable.

Par incidence, le père de Kistiens sera poursuivi pour recel.

Enfin pour clore ce peu édifiant tableau, rappelons qu'Ovaere, qui a 25 ans et dont la vie se passe en rapines, traudes et vols, avait déjà entre autres à son actif un important vol de tissus commis il y a cinq ans dans notre ville. Il sortait de la prison de Loos, où il avait « fait » quatre ans.

Quant à Kistiens, la liste de ses condamnations est beaucoup plus brève: trois mois pour coups et blessures.

**DEUX INDIVIDUS DANGEREUX AUX MÉFAITS DÉJÀ NOMBREUX**

Non seulement Ovaere et Kistiens faisaient partie de la bande qui a opéré à Maroq-en-Barcel, dans le pillage d'un receveur burlesque, mais ce sont eux également qui ont dévalisé, le 21 décembre, le bureau de poste de la Fosse-aux-Chênes.

Le 21 décembre, le bureau de poste de la Fosse-aux-Chênes fut le théâtre d'un attentat qui fut qualifié de « vol de banque ».

Le 21 décembre, le bureau de poste de la Fosse-aux-Chênes fut le théâtre d'un attentat qui fut qualifié de « vol de banque ».

**LA POLICE MOBILE A MOUSCRON**

Hier, la police mobile a enquêté à Mouscron, qui semble être depuis quelque temps le quartier général des deux bandits. Il y a quelques jours, on a reconnu l'un d'eux dans cette ville.

Il semble à peu près certain qu'Ovaere et Kistiens sont passés en Belgique, en se servant peut-être de complicités de fraudeurs, dont ils pratiquaient aussi « le métier ».

Déjà deux mandats d'arrêt ont été lancés contre les deux individus après l'affaire de Maroq-en-Barcel; deux autres mandats vont suivre les premiers. Nul doute que les recherches se

**LA RECONSTITUTION DE L'AGRESSION**

Le crime audacieux, car c'est ainsi qu'il faut le qualifier, tel qu'il fut commis — à main armée, la nuit, en réunion et dans une maison habitée — rue de la Fosse-aux-Chênes, par les deux bandits Kistiens et Ovaere, releva de la Cour d'assises. Cependant, à l'heure actuelle, les deux chenapans, en dépit des précautions prises de tous côtés et des perquisitions opérées aux domiciles de la sœur et de la mère d'Ovaere, courent encore et tout laisse prévoir qu'ils ont mis la frontière entre eux et la police française.

Ce mardi coup de main tenté, en fin de journée, dans un bureau de postes auxiliaire par les deux bandits, qui emportèrent un butin de près de 70.000 francs, a fait hier l'objet de toutes les conversations à Roubaix et une très légitime émotion s'est emparée de nombre de citoyens, qui se demandent quand enfin on mettra un terme aux sinistres exploits de deux individus particulièrement dangereux.

**LA DESCENTE DU PARQUET**

Prévenu dès la veille, le Parquet de Lille, composé de MM. Lacaze, substitut; Thiébaud, juge d'instruction, accompagné MM. le commissaire central Desmettre et de la Chassegneye et Sereys, commissaire enquêteur, arriva à 11 heures sur les lieux. Un inspecteur des P.T.T. était présent.

Les magistrats pénétrèrent dans le bureau de postes auxiliaire et se firent décrire la scène de l'attentat par M<sup>lle</sup> Mangin, la receveuse, ainsi que par les dames employées.

Tous les détails de la scène rapide de la veille furent mis au point et la version exacte de l'irruption des bandits, tels qu'il vol vult-mème, est celle-ci:

**LA RECONSTITUTION DE L'ACTE DE BANDITISME**

Voici comment les choses se sont passées:

Un employé de « La Lainière » était venu mardi soir, quelques minutes avant l'attentat, porter des paquets à recommander au bureau de postes.

R. pour avoir accès dans la petite pièce réservée au public, cet employé avait frappé trois coups, à 19 h. 15 exactement, ainsi qu'il était convenu pour qu'on lui ouvrirait sans difficulté.

Les deux bandits qui déjà depuis un moment — des témoignages successifs l'ont établi — faisaient le guet, l'un

« dressé à une devanture non loin du bureau de postes et l'autre faisant mine de glisser une enveloppe dans la boîte aux lettres, entrèrent dans le vestibule du bureau de postes dès le départ de l'employé de « La Lainière ».

Arrivés devant la porte qui donne accès à la pièce réservée au public, l'un des bandits frappa suivant le signal donné. L'une des employées, M<sup>lle</sup> Suzanne Colette, entrebâilla l'huis, mais devant la mine peu avenante des deux éjectés, s'efforça de reformer aussitôt la porte.

Mais l'un des deux acolytes chantant son pied contre la porte empêcha celle-ci de se fermer.

Dès lors l'entrée leur fut facile, ils se trouvèrent dans la pièce réservée au public puis bientôt dans la pièce de l'après-côté des guichets et là, tandis que l'un tirait un coup de feu — on a trouvé hier la douille vide dans la salle — et tenait en respect le personnel, l'autre en un tournemain faisait main basse sur trois tiroirs-caisses et tirait des liasses de billets de banque, puis quatre minutes plus tard tout au plus, les deux bandits, leur coup fait, partirent à reculons.

On sait d'autre part que M<sup>lle</sup> Mangin fit fonctionner l'appel électrique, au rez-de-chaussée, qui par fit spécial prévient la police. Elle monta d'ailleurs à l'étage après la fuite des voleurs pour appeler de nouveau, mais à ce moment les agents de police arrivaient.

**COMMENT LES BANDITS ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS**

On sait également la courageuse attitude de deux jeunes gens qui donèrent la chasse aux bandits par les rues de la ville. M. Charles Kistiens, père du jeune bandit, demeurant 5, rue d'Arcole, est venu déclarer à M. André, commissaire de police du 1<sup>er</sup> arrondissement, que depuis le 24 décembre, justement trois balles de tissu se trouvaient chez lui, apportées par son fils et Ovaere.

Kistiens déclara alors à son père que les balles contenaient du tabac.

Or, c'est mardi soir seulement que le père de Kistiens résolut, un peu tardivement, de se rendre compte du contenu de ces balles.

Et il fut alors le loisir d'établir que le prétendu tabac consistait en dix pièces de satin noir, qui furent dès lors transportées chez le commissaire de police, où M. Lemaire reconnut formellement la marchandise volée.

A tous les méfaits dont ils ont déjà coupables, vient donc s'ajouter pour Kistiens et Ovaere ce dernier vol et un chef nouveau d'accusation les accable.

Par incidence, le père de Kistiens sera poursuivi pour recel.

Enfin pour clore ce peu édifiant tableau, rappelons qu'Ovaere, qui a 25 ans et dont la vie se passe en rapines, traudes et vols, avait déjà entre autres à son actif un important vol de tissus commis il y a cinq ans dans notre ville. Il sortait de la prison de Loos, où il avait « fait » quatre ans.

Quant à Kistiens, la liste de ses condamnations est beaucoup plus brève: trois mois pour coups et blessures.

**DEUX INDIVIDUS DANGEREUX AUX MÉFAITS DÉJÀ NOMBREUX**

Non seulement Ovaere et Kistiens faisaient partie de la bande qui a opéré à Maroq-en-Barcel, dans le pillage d'un receveur burlesque, mais ce sont eux également qui ont dévalisé, le 21 décembre, le bureau de poste de la Fosse-aux-Chênes.

Le 21 décembre, le bureau de poste de la Fosse-aux-Chênes fut le théâtre d'un attentat qui fut qualifié de « vol de banque ».

Le 21 décembre, le bureau de poste de la Fosse-aux-Chênes fut le théâtre d'un attentat qui fut qualifié de « vol de banque ».

**LA POLICE MOBILE A MOUSCRON**

Hier, la police mobile a enquêté à Mouscron, qui semble être depuis quelque temps le quartier général des deux bandits. Il y a quelques jours, on a reconnu l'un d'eux dans cette ville.

Il semble à peu près certain qu'Ovaere et Kistiens sont passés en Belgique, en se servant peut-être de complicités de fraudeurs, dont ils pratiquaient aussi « le métier ».

Déjà deux mandats d'arrêt ont été lancés contre les deux individus après l'affaire de Maroq-en-Barcel; deux autres mandats vont suivre les premiers. Nul doute que les recherches se

**LA RECONSTITUTION DE L'AGRESSION**

Le crime audacieux, car c'est ainsi qu'il faut le qualifier, tel qu'il fut commis — à main armée, la nuit, en réunion et dans une maison habitée — rue de la Fosse-aux-Chênes, par les deux bandits Kistiens et Ovaere, releva de la Cour d'assises. Cependant, à l'heure actuelle, les deux chenapans, en dépit des précautions prises de tous côtés et des perquisitions opérées aux domiciles de la sœur et de la mère d'Ovaere, courent encore et tout laisse prévoir qu'ils ont mis la frontière entre eux et la police française.

Ce mardi coup de main tenté, en fin de journée, dans un bureau de postes auxiliaire par les deux bandits, qui emportèrent un butin de près de 70.000 francs, a fait hier l'objet de toutes les conversations à Roubaix et une très légitime émotion s'est emparée de nombre de citoyens, qui se demandent quand enfin on mettra un terme aux sinistres exploits de deux individus particulièrement dangereux.

**LA DESCENTE DU PARQU**